

Aides au conventionnement sans travaux

Quelles sont les aides par territoire ?

Comment lire cette carte ?

Plus la couleur de votre commune sur la carte est foncée et plus vous pouvez obtenir d'aides.



Prime au conventionnement sans travaux sur les communes d'Abrest, de Bellerive-sur-Allier, de Creuzier-le-Vieux, de Saint-Germain-des-Fossés, de Saint-Yorre et de Vichy

Les communes d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Hauterive, Le Vernet, Saint-Yorre, Serbannes et Vichy ont mis en place une aide pour les propriétaires bailleurs qui souhaitent conventionner leur logement sans réaliser de travaux.

• Quels sont les avantages du conventionnement sans travaux ?

- Un abattement fiscal sur les revenus fonciers bruts de 50 % en cas de conventionnement à loyer social ;
- Versement de l'APL directement au propriétaire.

• Comment bénéficier de cette aide ?

- **Le logement doit être décent** et mis en location en tant que résidence principale ;
- Le conventionnement du logement est d'une durée de 6 ans minimum ;
- Le logement devra être loué à des locataires sous conditions de ressources (niveau de revenu plafonné).

• Le montant de l'aide

- Aide forfaitaire de **1 500 €**.